



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Programme multipays des Caraïbes orientales, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays concernant le programme multipays des Caraïbes orientales (Suriname et Trinité-et-Tobago) est présenté au Conseil d'administration, pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2011 qui prévoit des dépenses de 12 800 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et des dépenses de 20 millions de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

** Conformément à la décision 2006/19 (E/ICEF/2006/5/Rev.1) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007.

Note : Le présent document a été soumis en retard pour des raisons techniques.



La situation des enfants et des femmes

1. Le présent projet de descriptif de programme sous-régional de pays couvre 12 pays, Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Dominique, la Grenade, les îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui relèvent de la responsabilité du bureau de l'UNICEF pour les Caraïbes orientales, et le Suriname et la Trinité-et-Tobago qui relèvent du bureau de l'UNICEF au Guyana. Pour ces 12 pays, trois plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont été élaborés : a) un projet de plan-cadre pour la période 2006-2011 pour les pays des Caraïbes orientales qui ne font pas encore partie du cycle de programmation harmonisé des Nations Unies; b) un pour le Suriname; et c) un pour la Trinité-et-Tobago. D'ici à 2012, les 12 pays de la sous-région feront partie intégrante du cycle de programmation harmonisé du PNUAD. Le cycle du présent programme sera donc quadriennal. Pour assurer la cohérence entre le programme et ces plans-cadres et participer plus facilement aux initiatives actuelles destinées à renforcer la présence de l'ONU, l'UNICEF signera, sur la base du projet de descriptif de programme de pays, trois plans d'action différents : le premier pour les pays des Caraïbes orientales, le deuxième pour le Suriname et le troisième pour la Trinité-et-Tobago.

2. Les 12 pays à revenu intermédiaire visés ont une situation politique stable et un régime démocratique mais, dans tous, les disparités socioéconomiques sont de plus en plus marquées, ce qui a une incidence négative sur les droits des enfants et des femmes. Sur une population totale de près de 2 700 000 personnes, 30 % sont des enfants. Il est difficile d'obtenir des données actualisées sur les tendances de la pauvreté. Il semble cependant, d'après certaines indications, que l'extrême pauvreté ait reculé, mais que la pauvreté ait augmenté, comme à Sainte-Lucie où l'extrême pauvreté a été ramenée de 7,1 % en 1995 à 1,6 % en 2005. À la Trinité-et-Tobago, les 20 % de personnes les plus pauvres ne représentent que 5,5 % du produit intérieur brut. La proportion d'habitants vivant dans la pauvreté oscille entre 14 % à la Barbade et 38 % à Saint-Vincent-et-les Grenadines, ce qui montre l'importance des disparités économiques et les répercussions potentielles à long terme sur la stabilité sociale de ces pays.

3. L'indice composite de vulnérabilité¹ classe les petits États insulaires en développement comme figurant parmi les plus vulnérables dans le monde, cette vulnérabilité étant directement liée aux nombreuses catastrophes naturelles, au réchauffement de la planète et à la sensibilité de l'économie à des facteurs externes comme les accords commerciaux défavorables, la fluctuation des cours du pétrole et l'impossibilité de prévoir les recettes provenant du tourisme. Cette instabilité économique est l'une des causes des taux de migration élevés, qui se répercutent sur le fonctionnement des services sociaux en raison du départ de nombreux enseignants et personnel infirmier qualifiés et sur la cohésion familiale et communautaire. Par exemple, à la Dominique, 55 % des ménages ont un parent proche qui vit à l'étranger.

4. D'après le rapport périodique sur les objectifs du Millénaire pour le développement, la Barbade, les Caraïbes orientales et le Suriname atteindront probablement les objectifs 1, 2, 4 et 5. Néanmoins, des ressources et des efforts

¹ Petits États : indice composite de vulnérabilité, Groupe de travail conjoint du secrétariat du Commonwealth et de la Banque mondiale sur les petits États, 1999.

supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs 3, 6, 7 et 8. La Trinité-et-Tobago n'a pas encore établi son premier rapport d'activité sur les objectifs du Millénaire. Si le Suriname n'accorde pas d'urgence une large place à la prévention du VIH/sida, à la protection des enfants, à une éducation de qualité adaptée aux besoins, à l'intégration sociale et à la violence, et à la malnutrition chronique, les enfants risquent de ne pas pouvoir exercer leurs droits.

5. Il est difficile de remédier à la vulnérabilité élevée de la sous-région car les données sur les principaux indicateurs sociaux sont très insuffisantes en raison de l'incapacité institutionnelle de collecter, d'analyser et d'utiliser des données désagrégées de qualité. Il devient de ce fait difficile de planifier les politiques en se fondant sur des données factuelles. La dimension sociale et relative aux droits de l'enfant doit être intégrée d'une manière plus explicite, plus cohérente et plus efficace dans l'élaboration des stratégies nationales et régionales de réduction de la pauvreté et de développement, au nombre desquelles figurent l'ajustement structurel, la conception de la politique macroéconomique ou les accords commerciaux, et il importe d'associer plus étroitement la société civile à l'élaboration de la politique sociale.

6. Dans divers pays, les gouvernements ont fait des efforts importants pour investir dans les services sociaux de base, conformément à l'Initiative 20/20. Pourtant, il apparaît que, dans certains pays, les crédits alloués aux services de base ont diminué. Le niveau d'endettement élevé de nombreux pays, qui oscille entre 43 % à Antigua-et-Barbuda et 99 % à la Grenade, ne permet pas aux pouvoirs publics de financer les services sociaux dans la durée. L'augmentation du coût de la vie a entraîné la dégradation de certaines structures réelles, l'exode des compétences se poursuit, et le capital humain qualifié continue d'émigrer. Une analyse des investissements relatifs aux femmes et aux enfants, qui représente actuellement une gageure, permettrait de mieux comprendre les droits des femmes et des enfants et de les intégrer pleinement dans l'établissement du budget.

7. Les capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de politique sociale sont insuffisantes. L'évaluation se limite souvent au contrôle financier et le manque de données qualitatives ne permet pas de bien comprendre les diverses dimensions des inégalités sociales. Il existe peu d'informations sur les différents modèles à suivre dans le domaine social malgré la croissance de la coopération Sud-Sud dans le cadre de l'intégration sous-régionale.

8. Même si les observations formulées par le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes se retrouvent de plus en plus dans certains plans d'action nationaux, les lois, politiques et législations nationales ne prennent toujours pas suffisamment en compte les questions relatives aux droits des enfants et des femmes. Dans presque tous les pays, les comités ont souligné, dans leurs observations finales, que la réforme de la législation était insuffisante, qu'il s'agisse de questions telles que la non-discrimination fondée sur l'âge, l'obligation de privilégier les intérêts de l'enfant dans les procédures judiciaires et administratives, les problèmes rencontrés en permanence par les femmes et les enfants dans l'accès aux services de conseils juridiques, et la nécessité de renforcer les politiques nationales du point de vue des enfants.

9. Il faut d'urgence élaborer des politiques sociales novatrices en ce qui concerne le développement du jeune enfant, l'éducation pour tous adaptée aux besoins, la

protection des enfants, le VIH/sida, les jeunes et les compétences pratiques, et la préparation aux situations d'urgence.

10. On note une augmentation du nombre de cas signalés de violences physiques dont sont victimes les enfants à la maison et dans leur communauté, ainsi que dans les foyers où ils sont placés, et du nombre de crimes commis par des enfants contre d'autres enfants. Dans une étude récente consacrée à la violence dans les Caraïbes, 10 % des garçons et 5 % des filles ont déclaré avoir, à un moment ou à un autre, perdu connaissance en se battant et un pourcentage similaire de garçons et de filles ont indiqué qu'ils avaient été poignardés ou qu'on avait tiré sur eux.

11. Dans une enquête portant sur les écoliers caribéens, environ 11 % des filles et 9 % de tous les enfants ont indiqué qu'ils avaient été victimes de violences sexuelles, notamment d'inceste. Parmi les adolescents qui ont une vie sexuelle active, près de 80 % des garçons et 50 % des filles ont déclaré avoir eu leur premier rapport sexuel avant l'âge de 13 ans. Le pourcentage maximal de filles qui ont dit que leur premier rapport sexuel avait eu lieu sous la contrainte allait jusqu'à 40 %. La précocité des premiers rapports sexuels et le faible pourcentage de l'utilisation des préservatifs se traduisent par un nombre élevé de grossesses chez les adolescentes et de leur exposition aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH, représentant de 10 à 20 % des naissances vivantes à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie, aux îles Turques et Caïques et au Suriname.

12. L'harmonisation des systèmes de justice pour mineurs avec les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme n'est pas encore complète. Dans la plupart des pays, l'âge de la responsabilité pénale est inférieur à 18 ans et il s'échelonne entre environ 14 ans dans la plupart des pays et 7 ans à la Trinité-et-Tobago. De ce fait, les jeunes délinquants sont incarcérés étant donné l'absence, la plupart du temps, d'autres types de sanctions. Comme, en général, il n'existe pas de centres de détention séparés pour les enfants, ceux-ci sont souvent incarcérés avec les adultes.

13. Dans presque tous les pays, les enfants placés en institution ne sont pas protégés par des lois ou normes fonctionnelles ou des mécanismes de contrôle. Le handicap, le travail et la traite des enfants sont également des questions touchant à la protection. À l'heure actuelle, 5 % seulement des élèves ayant des besoins particuliers vivent dans des écoles spécialisées, et environ 15 à 20 % des élèves du primaire ont apparemment besoin d'une éducation spécialisée. La traite des enfants, vivant ou non dans les Caraïbes, est une autre question nouvelle touchant à la protection des enfants. La traite des enfants est parfois masquée sous forme de migration.

14. Le VIH/sida est devenu un problème de développement majeur pour la région qui est la plus touchée après l'Afrique subsaharienne. Le sida est maintenant la première cause de décès chez les personnes âgées de 15 à 44 ans. D'après les estimations, les taux de prévalence de la maladie chez les adultes oscillent entre 0,1 % et 0,5 % respectivement à Sainte-Lucie et à la Grenade, 1,5 % à la Barbade et 1,9 % au Suriname et 2,6 % à la Trinité-et-Tobago. Les femmes sont les plus exposées. Chaque année, les filles et les femmes âgées de 15 à 24 ans seraient trois à six fois plus nombreuses que les hommes du même groupe d'âge à avoir contracté le virus. Dans les écoles et la société, les enfants infectés par le VIH/sida ou ceux dont un des parents est séropositif sont déconsidérés. Jeunes et vulnérables, ces enfants ont du mal à faire face à cette situation. Des études indiquent que la plupart

des jeunes ont des connaissances sur le VIH/sida, mais qu'ils n'ont pas encore changé de comportement pour autant; c'est pourquoi, dans de nombreux pays, les taux de séropositivité continuent d'augmenter.

15. Dans les 12 pays, les taux moyens de mortalité infantile et juvénile sont tombés de 25 % à 22 % pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 17 % et 14 % pour 1 000 naissances vivantes en 2004. Les taux de mortalité des moins de 5 ans varient selon les pays de la région (39 pour 1 000 naissances vivantes au Suriname, 25 à la Grenade, 17 à la Trinité-et-Tobago et 12 à la Barbade). La proportion de nourrissons présentant une insuffisance pondérale à la naissance demeure élevée, oscillant entre 8 à 10 % dans les Caraïbes orientales, 13 % au Suriname et 23 % à la Trinité-et-Tobago. Le pourcentage de femmes allaitant exclusivement leur enfant à 6 mois est très faible : 2 % et 9 % à la Trinité-et-Tobago et au Suriname, respectivement. Les soins prodigués aux jeunes enfants incombent principalement aux ménages dirigés par une femme, le père étant souvent absent. Cette situation, à laquelle s'ajoute l'absence de modèle masculin, a un effet néfaste sur le développement et la socialisation des enfants, notamment des garçons. Le manque de soutien familial et de compétences parentales favorise souvent les comportements autoritaires en ce qui concerne l'éducation des enfants et le recours aux châtiments corporels et à d'autres pratiques abusives.

16. Le pourcentage d'enfants de moins de 2 ans allant à la crèche varie entre 5 % et 53 % et le taux d'inscription en maternelle oscille entre 55 % et 95 %. La plupart des pays s'orientent vers un enseignement primaire universel, mais il existe encore des lacunes à combler pour garantir que tous les enfants soient scolarisés et achèvent leurs études. Actuellement, les taux nets de scolarisation dans le primaire au niveau régional se situent autour de 92 %, alors que le pourcentage des élèves qui achèvent leurs études primaires est de 85 % en moyenne. Dans la majeure partie de la région, la mauvaise qualité et l'inadéquation des enseignements primaire et secondaire ont une incidence sur les filles et les garçons, le taux d'abandon scolaire étant plus élevé chez les garçons dans le secondaire. L'absence de méthodes d'enseignement souples, axées sur l'enfant et l'adolescent, reste préoccupante. Les mères adolescentes et les enfants handicapés continuent de faire l'objet de stigmatisation et de discrimination en ce qui concerne l'accès à l'enseignement scolaire, bien qu'il n'y ait aucun obstacle d'ordre juridique. Dans presque tous les pays, le cadre scolaire reste autoritaire et les châtiments corporels sont légaux (à l'exception du Suriname) et généralisés.

17. Au Suriname, des disparités importantes subsistent entre les zones urbaines et rurales et l'intérieur du pays. Elles sont principalement dues aux conditions de vie des personnes socialement et économiquement défavorisées habitant à l'intérieur du pays, où 95 % de la population sont des Marron ou des autochtones. D'après les données de 2006, plus de 50 % des garçons et des filles vivant dans le district de Sipaliwini situé à l'intérieur du pays redoublent leur première année d'école primaire, contre 27 % au niveau national. Au vu des résultats des examens de l'année scolaire 2004/05, seuls 17 % des garçons et 34 % des filles vivant dans le district intérieur de Brokopondo ont réussi l'examen d'entrée dans le secondaire, contre 56 % et 58 % des garçons et des filles au niveau du pays, ce qui dénote une forte disparité entre les sexes.

18. Il existe des écarts importants concernant la prévalence de la malnutrition entre les zones urbaines, les zones rurales et l'intérieur du pays, 18 % des enfants de

moins de 5 ans vivant à l'intérieur du pays présentait des retards de croissance modérés ou graves, contre 10 % au niveau national en 2000. L'inaccessibilité des régions situées à l'intérieur du pays aggrave les inégalités en raison de la difficulté de fournir des biens et des services. Des disparités existent aussi en ce qui concerne le statut vaccinal des enfants, les taux d'abandon étant plus élevés à l'intérieur du pays et dans certains secteurs socialement défavorisés de Paramaribo. D'après les données relatives à la morbidité (2002) résultant des visites médicales dans l'intérieur du pays, la plupart des consultations dans les dispensaires concernent des enfants de moins de 4 ans (61 %) qui souffrent principalement d'infections respiratoires (60 %), de diarrhées (23 %) et de paludisme (15 %). Malgré une baisse récente, le taux de mortalité maternelle reste élevé au Suriname (150 pour 100 000 naissances vivantes).

19. Parmi les principaux obstacles au plein exercice des droits des enfants dans ces pays, on mentionnera les vulnérabilités économiques et liées aux situations d'urgence, une attention insuffisante accordée au niveau institutionnel aux questions touchant les enfants et les femmes, et les disparités croissantes. Le caractère limité des ressources humaines et de la base de ressources nécessaires pour l'élaboration des politiques, la planification et la collecte et l'analyse de données, dont les effets se conjuguent à l'affaiblissement des systèmes traditionnels de soutien communautaire et familial, contribuent aussi à freiner les progrès en faveur des enfants.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (2003-2007)

Principaux résultats

20. Le cycle de programmation multipays 2003-2007 a permis notamment d'élaborer quatre projets de loi types sur la famille pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), en collaboration avec la Cour suprême de l'Organisation, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Commission pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Secrétariat du Commonwealth et l'ONG, NCH Action for Children. La toute première adoption des lois types facilitera la mise en conformité des lois nationales avec les normes internationales.

21. Dans le cadre de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), le programme de pays a contribué à l'élaboration de politiques de développement du jeune enfant qui sont en cours d'adoption au niveau national et se traduiront par une amélioration des normes. Grâce à la mobilisation et à l'appui technique constants de l'UNICEF en ce qui concerne l'enseignement des compétences pratiques et l'éducation à la santé et à la vie de famille, trois pays ont adopté des politiques dans ce sens, et trois autres pays ont élaboré des politiques qui devraient être adoptées prochainement.

22. La base de connaissances sur les enfants a été enrichie par des études portant sur la vulnérabilité dans trois pays de l'OECO, un rapport intitulé « World Fit for the Caribbean Child » (Un monde digne des enfants des Caraïbes), et des études sur l'ampleur et l'impact de la violence parmi les enfants et les jeunes réalisées à la Barbade et à la Dominique. L'étude portant sur la vulnérabilité a fait ressortir que

les enfants souffraient d'insécurité alimentaire et a débouché sur l'élaboration de politiques et plans d'action visant à réduire leur vulnérabilité. L'UNICEF, en étroite collaboration avec la CARICOM, a contribué à la production et à l'utilisation de données pour l'élaboration de politiques régionales et nationales, au moyen du système DevInfo.

23. En ce qui concerne le **développement du jeune enfant**, le pilotage du programme d'assistantes maternelles itinérantes à la Dominique, à la Grenade, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, en collaboration avec la Caribbean Support Initiative, a permis d'atteindre les enfants vulnérables. En ce qui concerne l'éducation, d'autres initiatives types ont été appuyées, qui consistent à mettre en place des programmes donnant aux mères adolescentes à la Grenade et à Saint-Kitts-et-Nevis une deuxième chance de recevoir une instruction. Des données sur ces initiatives sont maintenant collectées et utilisées en vue de sensibiliser les décideurs des autres pays de la région.

24. En ce qui concerne le **VIH/sida et les compétences pratiques**, le Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille a été bien accueilli dans la région et adopté et promu au niveau de la CARICOM grâce à l'élaboration d'un manuel de formation commun portant sur ce programme et d'autres activités. Dans les Caraïbes orientales et au Suriname, le programme est appliqué dans sept pays parmi les enfants âgés de 9 à 14 ans. Le Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille contribue au développement et à l'amélioration de l'enseignement des compétences pratiques dans le système éducatif par l'élaboration de programmes scolaires, le renforcement des capacités des enseignants, la fourniture de matériel pédagogique, et des activités de suivi et d'évaluation.

25. L'action menée par l'UNICEF après le passage de l'ouragan Ivan à la Grenade en 2004, sous la forme d'activités d'éducation et d'interventions psychosociales dont ont bénéficié plus de 35 000 enfants, a été largement reconnue. Le Fonds est également intervenu rapidement après les inondations qui ont dévasté l'intérieur du Suriname en 2006.

26. Dans le cadre du « Programme Amazone », au Suriname, le taux de couverture vaccinale à l'intérieur du pays contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (2 doses de vaccin), la fièvre jaune, l'hépatite B (3 doses de vaccin) et, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (1 dose de vaccin), a augmenté de 13 %, 9 %, 6 % et 5 %, respectivement, grâce au renforcement de la chaîne du froid et à l'organisation de plusieurs campagnes de vaccination pour nettoyer les poches épidémiques. Il a aussi permis d'améliorer le système d'enregistrement des naissances et de renforcer les compétences parentales des groupes vulnérables de femmes vivant dans l'intérieur du pays.

Enseignements tirés

27. Le programme multipays actuel a permis de contribuer à l'élaboration de politiques dans divers domaines, mais la mise en œuvre effective de ces politiques a été inégale selon les secteurs. Les politiques relatives au développement du jeune enfant, élaborées dans le cadre de la CARICOM, ont eu une incidence positive sur les priorités nationales, les allocations budgétaires et les activités normatives au niveau national. De ce fait, la plupart des pays s'efforcent maintenant d'assurer l'accès à l'éducation préscolaire pour tous. On peut citer parmi les principaux

facteurs de succès l'élaboration des politiques établies sur des bases factuelles démontrant les avantages évidents que présentent l'investissement dans les premières années de la vie, l'établissement de partenariats efficaces aux niveaux régional, national et local; la coopération Sud-Sud; et l'existence de modèles ayant fait leurs preuves et acceptables sur le plan local, susceptibles d'être immédiatement adaptés à la situation du pays. Des obstacles ont été rencontrés dans l'application d'autres politiques, à savoir l'absence de données collectées de façon systématique, l'utilisation et la production insuffisantes de savoirs régionaux; le manque d'informations du public et l'absence de systèmes de contrôle participatifs qui feraient en sorte que toutes les parties prenantes soient comptables de la réalisation des objectifs convenus.

28. L'UNICEF a participé à l'élaboration des politiques sectorielles, mais sa contribution a été limitée à l'analyse des répercussions sur les enfants des taux d'endettement élevés, des plans de développement nationaux, y compris des stratégies pour la réduction de la pauvreté, et des accords commerciaux régionaux. La participation active de l'UNICEF à ces processus peut permettre de collecter davantage de données et d'améliorer les analyses axées sur les femmes et les enfants. Par exemple, une étude portant sur la vulnérabilité, réalisée avec le soutien de l'UNICEF dans trois pays des Caraïbes orientales (la Barbade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines), a mis l'accent sur des domaines jusqu'alors inconnus dans lesquels les enfants sont vulnérables comme l'insécurité alimentaire, dont les taux oscillent entre 13 % à la Barbade et 46 % à la Grenade.

29. Quelles que soient la complexité et la sensibilité des questions touchant au programme d'éducation à la santé et à la vie de famille, le programme a été largement accepté et appliqué dans 8 pays sur 12. Cela s'explique en grande partie par une volonté résolue et une participation active aux niveaux régional et national; cette démarche a été facilitée par la planification et la mise en œuvre avec l'aide des principales parties prenantes, des responsables et de ceux qui ont des droits. Ce programme sera appliqué dans tous les pays de la région dans les années à venir.

30. Un enseignement important tiré de la mise en œuvre du Programme Amazone au Suriname est que les nombreux problèmes auxquels les communautés pauvres se heurtent sont étroitement liés. Par conséquent, les stratégies visant à renforcer le développement communautaire doivent être globales, axées sur la santé, l'éducation et d'autres questions de manière intégrée. Il faut associer et appuyer les acteurs communautaires pour établir et renforcer les pratiques et stratégies qui contribuent au bien-être des enfants, tout en respectant les différences culturelles. Il est nécessaire de donner des avis techniques et d'assurer une formation en permanence pour accompagner ces changements au niveau communautaire.

31. L'UNICEF étant peu présent à la Trinité-et-Tobago, sa capacité d'influencer le programme de développement national et de faire progresser les droits de l'enfant était limitée. Il devra donc renforcer sa présence durant prochain cycle de programmation obtenir les résultats attendus dans ce pays.

Le programme de pays pour la période 2008-2011

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Politiques sociales, suivi et évaluation des droits de l'enfant	9 200	12 600	21 000
Caraïbes orientales	6 700	5 600	12 300
Suriname	900	2 000	2 900
Trinité-et-Tobago	1 600	5 000	6 600
Programme de zones intégré	500	3 000	3 500
Suriname	500	3 000	3 500
Dépenses intersectorielles	3 100	3 800	6 900
Caraïbes orientales	1 300	1 400	2 700
Suriname	1 000	1 400	2 400
Trinité-et-Tobago	800	1 000	1 800
Total	12 800	20 000	32 800
Caraïbes orientales	8 000	7 000	15 000
Suriname	2 400	7 000	9 400
Trinité-et-Tobago	2 400	6 000	8 400

Préparation

32. Les travaux préparatoires ont débuté par l'examen à mi-parcours en 2006. Cet examen avait un caractère global, comprenant des documents sectoriels et des consultations préalables avec des partenaires représentant les organisations régionales et sous-régionales, les gouvernements, les autres organismes apparentés aux Nations Unies, la société civile et d'autres groupes. Organisé à la Dominique en juin 2006, cet examen a réuni, entre autres, des hauts fonctionnaires et des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Peu après, l'analyse théorique a commencé et des consultations ont été tenues en vue de l'élaboration du nouveau programme de pays, portant sur la préparation d'une analyse de la situation des femmes et des enfants, de nombreuses consultations sectorielles, et consultations avec les donateurs. Depuis décembre 2006, les participants à des consultations et des réunions stratégiques multipartites approfondies organisées à la Barbade, à la Trinité-et-Tobago et au Suriname ont approuvé les principaux domaines de coopération présentés dans le nouveau descriptif de programme de pays. En février 2007, une mission ministérielle UNICEF/CARICOM/OECO a été organisée au siège de l'UNICEF avec les ambassadeurs de la sous-région, au cours de laquelle ce programme a été présenté.

Buts, principaux résultats et stratégies

33. Le programme multipays a pour objectif primordial de contribuer à l'exercice effectif par les enfants de leurs droits, en créant un environnement propice à la protection des enfants, en réduisant leur vulnérabilité face aux risques sociaux et en les associant davantage aux activités. La contribution du programme porte sur plusieurs secteurs : a) politiques gouvernementales et investissements publics tenant compte des droits et des priorités des enfants dans ce qui touche à leur survie, leur développement, leur protection et leur participation; b) protection des enfants contre les sévices et les violences; c) réduction de la menace du VIH qui pèse sur les enfants; d) développement du jeune enfant; et e) amélioration de l'accès des enfants qui vivent dans des zones d'exclusion sociale à des services de santé et d'éducation de qualité.

34. Le programme contribuera à la réalisation, d'ici à 2011, des principaux objectifs ci-après : a) élaboration de lois, politiques et budgets adaptés aux besoins des enfants et non sexistes reposant sur une base factuelle, conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et mise en place de systèmes d'information et collecte de données stratégiques tenant compte des intérêts des enfants pour surveiller leur application; b) amélioration du cadre destiné à protéger les enfants dans les familles, les communautés, les écoles et les institutions afin de les rendre moins vulnérables à toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation; c) accès d'au moins 60 % des enfants vulnérables dans au moins six pays aux services de développement du jeune enfant; d) adoption par au moins 90 % des enfants scolarisés et 50 % des enfants déscolarisés d'un comportement réduisant leur risque d'être infectés par le VIH/sida et victimes de violence; e) accès d'au moins 60 % de tous les enfants et toutes les femmes vivant à l'intérieur du Suriname à des soins de santé de qualité; et f) accès d'au moins 80 % de tous les enfants âgés de 4 à 14 ans vivant à l'intérieur du Suriname à une éducation de qualité.

35. Se fondent sur les programmes axés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les stratégies adoptées seront les suivantes : a) activités de sensibilisation aux droits et reposant sur des observations factuelles et mobilisation de fonds auprès des décideurs et des donateurs pour améliorer les politiques et programmes en faveur des enfants dans le domaine social; b) sensibilisation du public à l'importance de changer de comportement; c) renforcement des capacités des enfants, des familles, des communautés, des institutions et d'autres responsables; d) participation des filles, des garçons et des femmes par le biais des organisations de la société civile et des écoles; e) intégration géographique des diverses interventions sectorielles en ce qui concerne le Suriname; f) coopération Sud-Sud visant à diffuser les pratiques optimales et à mettre en commun les connaissances dans la région des Caraïbes et alentour, notamment en Amérique centrale et en Amérique du Sud; et g) établissement de partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et mise à profit des résultats obtenus.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

36. Le projet de programme multipays est en totale conformité avec les cadres stratégiques nationaux et régionaux de la CARICOM et de l’OECO, Vision 2020 et le Plan d’action national pour l’enfance à la Trinité-et-Tobago, ainsi que le plan de développement pluriannuel pour la période 2006-2011 au Suriname. Comme on le voit dans la matrice de résultats, le programme multipays contribue à la mise en œuvre de plusieurs priorités stratégiques fondamentales énoncées dans les PNUAD pour les Caraïbes orientales, le Suriname et la Trinité-et-Tobago. Les cycles de programmation des Nations Unies pour le Suriname et la Trinité-et-Tobago sont harmonisés, mais il ne le seront qu’en 2012 pour la Barbade et les Caraïbes orientales.

Liens avec les priorités internationales

37. Le programme multipays contribuera à la mise en œuvre des priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour la période 2006-2009, les objectifs du Millénaire pour le développement et l’Agenda du Millénaire, ainsi que des recommandations formulées dans l’Étude des Nations Unies sur la violence à l’encontre des enfants. Le PSMT mettra l’accent sur la lutte contre le VIH/sida, la protection des enfants et les activités de sensibilisation, et l’établissement de partenariats en faveur des droits de l’enfant. Les observations finales du Comité des droits de l’enfant et du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes ont été également examinées. Compte tenu du fait que les pays visés sont des pays à revenu intermédiaire, l’UNICEF axera son action sur le développement de partenariats durables en faveur des droits de l’enfant en mettant en place des stratégies visant à renforcer les capacités des gouvernements et de la société civile en matière de contrôle et d’évaluation, et de sensibilisation fondée sur des faits en vue de l’adoption de politiques sociales en faveur des femmes et des enfants.

Composantes du programme

38. **Politique sociale, suivi et évaluation des droits de l’enfant.** Cette composante contribuera à réduire les inégalités et l’exclusion sociales en rendant les services sociaux plus accessibles, financièrement, en améliorant leur qualité et en renforçant le cadre destiné à protéger les enfants pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits. À cette fin, l’UNICEF jouera un rôle essentiel dans les pays à revenu intermédiaire en appuyant et renforçant, aux niveaux régional et national, les activités de sensibilisation aux politiques sociales axées sur les droits.

39. **Promotion des politiques sociales et partenariats en faveur des enfants.** Des données désagrégées de grande qualité, centrées sur l’enfant, seront établies, analysées et diffusées pour exploiter les résultats obtenus dans le cadre des partenariats régionaux et nationaux. Cela permettra de renforcer la gestion des connaissances par une meilleure compréhension des disparités sociales et en faisant en sorte que les enfants puissent mieux faire valoir leurs droits. Ces mesures contribueront à la promotion, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l’évaluation, aux niveaux national et sous-régional, de politiques stratégiques reposant sur des données factuelles et adaptées aux besoins des enfants. Elles conduiront en outre les pouvoirs publics à manifester davantage leur détermination

et à faire en sorte que les enfants puissent exercer leurs droits. Lors de l'établissement du budget, différentes initiatives seront prises pour que les crédits budgétaires destinés aux enfants et aux femmes soient accrus et répartis de manière plus équitable. Les partenariats établis avec les organisations régionales, les institutions financières internationales, les gouvernements, le législateur, les autres organismes des Nations Unies, les médias, les universités, la société civile et le secteur privé contribueront au renforcement du dialogue social axé sur l'enfant. Des structures destinées à protéger tous les enfants, les adolescents et toutes les femmes et à leur permettre de faire valoir leurs droits seront créées et renforcées. L'UNICEF contribuera à l'autonomisation des enfants et des adolescents en les encourageant à participer à l'élaboration des politiques en leur faisant prendre conscience de leurs besoins et de leurs droits, et en favorisant la mise en place de réseaux de jeunes et d'initiatives dans le domaine du sport au service du développement. En outre, cette composante aidera à mettre en œuvre la planification sociale dans un souci de qualité et d'efficacité en établissant des modèles, en diffusant les bonnes pratiques et en tirant les enseignements des interventions sociales. Les pays à revenu intermédiaire étant très vulnérables face aux catastrophes naturelles, les mesures d'appui destinées à améliorer l'efficacité des interventions d'urgence sont un déterminant intersectoriel d'une politique sociale volontariste et s'inscrivent dans le cadre des principaux engagements de l'UNICEF en faveur des enfants dans les situations d'urgence.

40. **Protection des enfants.** Cette composante permettra d'harmoniser les normes et les stratégies dans l'ensemble des Caraïbes. Les mesures prises favoriseront un cadre destiné à protéger les enfants contre la violence, les sévices, notamment sexuels et l'inceste, et contre l'exploitation, renforceront la responsabilisation aux niveaux de l'État, de la communauté, de l'école et de la famille et viseront notamment les enfants de parents migrants. Des programmes de déjudiciarisation, de réadaptation et de réinsertion familiale et communautaire des enfants délinquants seront mis en place et des soins seront dispensés par des familles à des enfants livrés à eux-mêmes. Dans la région des Caraïbes orientales, les enfants handicapés participeront à toutes les activités. Les dispositions juridiques et les mécanismes d'application existants seront renforcés. Des données statistiques nationales de référence sur la violence contre les enfants, notamment la violence sexiste, seront établies. La protection sociale sera renforcée en améliorant la coordination, le suivi, l'orientation des enfants ayant besoin d'être protégés, ainsi que l'accès à des soins de qualité. Des campagnes de sensibilisation du public et d'autres campagnes ciblées seront organisées pour favoriser la résolution pacifique des conflits et l'adoption de moyens permettant de discipliner les enfants de manière positive. Cette composante encouragera le renforcement des lois et politiques, conformément aux normes internationales, et continuera de prôner la tolérance zéro vis-à-vis des violences et des sévices physiques et sexuels dont sont victimes les enfants placés en foyer et à l'école. Il sera ainsi mis un terme aux châtiments corporels dans les écoles primaires et secondaires et d'autres types de sanction seront encouragés. Les principaux partenaires seront les organisations régionales, les gouvernements, les législateurs, les prestataires de services, les médias, les universités, la société civile, les organisations s'occupant des enfants et les associations locales et confessionnelles.

41. **Prévention du VIH et compétences pratiques.** En prenant en compte les différents stades de la vie, cette composante vise à aider les gouvernements, les

enseignants, les parents et les jeunes à associer leurs efforts pour donner aux enfants et aux jeunes les moyens de faire des choix positifs en connaissance de cause en ce qui concerne leur santé et leur bien-être et leur apprendre à se soutenir mutuellement et à se protéger. Comme pour la composante précédente, des données sur les risques auxquels sont exposés les jeunes et sur leur vulnérabilité seront collectées et serviront de base à l'établissement des programmes scolaires, à l'adoption d'approches complémentaires et à l'élaboration des politiques. Une attention accrue sera accordée à la création de cadres incitant les jeunes et les adolescents à modifier leur comportement et à adopter des modes de vie sains. L'UNICEF et ses partenaires œuvreront pour que les gouvernements s'engagent à adopter des politiques sociales et éducatives, globales et intégrées, axées sur la prévention et encourageant les jeunes à faire des choix à bon escient en ce qui concerne leur santé et leur bien-être. Les principaux partenaires seront les suivants : les organisations régionales, comme la CARICOM, le Partenariat pancaraïbes de lutte contre le VIH/sida, l'OECD, d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements et les programmes nationaux de lutte contre le sida, les médias, les artistes et les sportifs de haut niveau, les institutions internationales de financement et les donateurs.

42. Développement du jeune enfant. Conformément aux engagements pris aux niveaux régional et national, l'UNICEF poursuivra son action dans ce domaine, en mettant l'accent sur les trois premières années de la vie et sur la préparation à l'école. Il faudra pour cela renforcer les cadres d'action ainsi que les normes dans l'ensemble de la région. Des efforts particuliers seront faits pour améliorer les compétences parentales, notamment celles des familles vulnérables, des ménages monoparentaux dirigés par une femme, des personnes qui s'occupent des orphelins et des enfants vulnérables, et des mères adolescentes. La collaboration Sud-Sud permettra l'échange et la diffusion des nombreuses données d'expérience dans ce domaine. Les principaux partenaires seront les suivants : la CARICOM, l'University of the West Indies et d'autres universités et instituts de recherche, les gouvernements et les ministères de l'éducation et de la santé, la Fondation Bernard van Leer et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé.

43. Programme de zones intégré. Cette composante vise à remédier aux problèmes propres à l'intérieur du Suriname et aux disparités qui subsistent en matière d'accès à des services de santé et d'éducation de qualité entre les districts urbains et ruraux, et la côte et l'intérieur. **Santé** : on renforcera, au niveau local, les capacités du personnel de santé, qu'il s'agisse de soins préventifs ou curatifs, de façon intégrée et en répondant aux besoins des jeunes; on apprendra aux mères et aux prestataires de soins à adopter des pratiques de soins appropriés, notamment sur le plan de l'alimentation pour assurer la survie, la croissance et le développement de l'enfant. **Éducation** : l'UNICEF visera à améliorer l'accès aux écoles maternelles et aux écoles primaires, à renforcer les connaissances et les compétences des enseignants peu qualifiés à l'intérieur du pays et à inciter les familles et les communautés à participer activement à la gestion des écoles. Compte tenu des fortes disparités en matière d'éducation existant à l'intérieur du pays, il faudra mettre en place un programme accéléré à forte incidence pour réduire ces inégalités et mener, par ailleurs, des activités de sensibilisation au niveau national pour encourager la poursuite de l'investissement dans le secteur éducatif à l'intérieur du pays. Ce programme consistera à remettre en état les salles de classe et les logements des enseignants de façon superficielle, à fournir une assistance technique pour améliorer les compétences et les capacités de ces derniers et créer un milieu scolaire adapté

aux besoins des enfants. Compte tenu du nombre élevé d'adolescents non scolarisés à l'intérieur du pays, on mettra en place un programme destiné à leur donner une deuxième chance et à permettre à ceux qui le suivent de réintégrer l'enseignement scolaire ou d'apprendre au moins à lire, écrire et compter et à acquérir des compétences pratiques. Les principaux partenaires seront les suivants : le Gouvernement, les Ministères de la santé et de l'éducation, les ONG internationales et nationales, les associations communautaires, les organismes des Nations Unies, l'Église catholique et l'Église moravienne, les universités et les donateurs.

Principaux partenariats

44. Au niveau national, l'UNICEF collaborera avec les gouvernements concernés, les ministères de la justice, des finances, de la planification, de la jeunesse, du développement social, de la condition féminine et de l'enfance, de l'éducation et de la santé, des sports et de la culture, les services des procureurs généraux, ainsi que les comités nationaux des droits de l'enfant, les médias, les partis politiques, les universités, les syndicats, les ONG, les associations confessionnelles et les organisations de la société civile. Le programme encouragera la tenue de consultations interministérielles et intersectorielles portant sur les enfants, les adolescents et les femmes.

45. En outre, l'UNICEF, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies comme la FAO, l'OIT, le Programme commune des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement, la CEPALC, UNIFEM, le FNUAP, l'UNESCO et le PAM, participera activement aux processus du PNUAD et aux activités des équipes de pays des Nations Unies. Il s'efforcera de collaborer avec des acteurs du développement, comme l'ONG NCH Action for Children et l'ACDI, en ce qui concerne la prévention des violences et la justice pour mineurs.

46. Aux niveaux régional et sous-régional, les principaux partenariats seront établis avec la CARICOM, l'OECD, l'Organisation panaméricaine de la santé, la CEPALC, l'Agence régionale de secours en cas de catastrophe dans les Caraïbes, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres organismes de développement.

47. L'UNICEF continuera de solliciter des fonds auprès des donateurs, du secteur privé et des comités nationaux, ainsi que des organisations sportives et des Caraïbéens vivant à l'étranger.

Suivi, évaluation et gestion des programmes

48. Le suivi et l'évaluation feront partie intégrante du programme de pays et l'accent sera mis sur les activités de sensibilisation à une politique sociale reposant sur des données factuelles et axée sur les droits. Les différentes activités prévues et les indicateurs de progrès seront présentés en détail dans la matrice de résultats du programme de pays et les plans intégrés de suivi et d'évaluation établis pour les trois PNUAD.

49. Le programme suivra et évaluera les résultats et les processus en se fondant sur les principes régissant les droits de l'homme. Des indicateurs de résultats ont été mis au point pour évaluer l'évolution, dans le temps, de la capacité des enfants et

des femmes d'exercer leurs droits et faire en sorte que ces droits puissent être garantis dans les processus de renforcement des politiques et de la gouvernance aux niveaux régional, national et local. L'UNICEF contribuera à consolider la base de connaissances sur les enfants, utilisant des données et des études, et participera aux activités de suivi et d'évaluation. Cette base permettra de mettre en relief les vulnérabilités des enfants, aux niveaux régional et national, d'encourager les activités de sensibilisation reposant sur des données factuelles en vue de l'élaboration de politiques axées sur les enfants, et facilitera l'élaboration du programme, l'évolution des comportements et la mobilisation sociale.

50. Au Suriname et à la Trinité-et-Tobago, les résultats de l'enquête en grappes à indicateurs multiples alimenteront les données sociales de référence et permettront d'évaluer les disparités, qu'il s'agisse du sexe, de l'âge, de la région géographique ou de l'appartenance ethnique. Des activités de suivi régulières (visites sur le terrain et examens semestriels avec le Gouvernement) compléteront et actualiseront ces points de référence.

51. Le système DevInfo est considéré par la CARICOM et certains de ses États membres comme leur principal outil de gestion des statistiques sociales, et son utilisation devrait être étendue à tous les États membres de la CARICOM.

52. Grâce au renforcement de leurs capacités, les personnes titulaires de droits et les responsables du suivi et de l'évaluation pourront participer activement à ces activités. Des techniques de suivi qualitatives et participatives novatrices, conformément aux engagements pris par l'UNICEF concernant les droits de l'homme et la participation, seront étudiées. Parmi ces techniques, on mentionnera les études longitudinales, les « champions encourageant l'acquisition de connaissances » et les groupes consultatifs.

53. Les partenaires des activités de suivi et d'évaluation sont : les associations de jeunes, la CARICOM, l'OECD, les universités, notamment l'University of the West Indies, les instituts de recherche, d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et les organisations de la société civile.

54. La matrice de résultats sera le principal outil utilisé lors des examens annuels et de l'examen à mi-parcours prévu pour 2009. Outre les résultats des études et des évaluations détaillés dans le PNUAD et les tableaux des programmes de pays, ces examens porteront sur la fourniture de données sur la situation locale des droits de l'homme et les recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

55. Les activités menées dans le cadre des programmes de pays seront coordonnées par les ministères désignés par le gouvernement dans la région des Caraïbes orientales, le Ministère de la planification et de la coopération pour le développement au Suriname, et le Ministère de la planification et du développement à la Trinité-et-Tobago. La coordination et la collaboration avec les secrétariats de l'OECD et de la CARICOM se poursuivront.

Matrice de résultats

Caraïbes orientales, Trinité-et-Tobago, Suriname – programme de pays de l'UNICEF pour la période 2008-2011

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
---	---	--	---	---	---

Composante du programme n° 1 : politique sociale, suivi et évaluation des droits de l'enfant

Élément 1.1 : Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant

Élaboration de lois, politiques et budgets adaptés aux besoins des enfants et non sexistes reposant sur une base concrète, conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et mise en place de systèmes d'information et de bases de données stratégiques tenant compte des intérêts des enfants pour surveiller leur application

Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant	<p>Caraïbes orientales : Les questions relatives aux enfants, aux jeunes et aux femmes sont prises en compte progressivement dans les principales initiatives de politique générale et budgétaires (DSRP, plans d'action nationaux et évaluations de la pauvreté) dans au moins quatre pays des Caraïbes orientales et au niveau sous-régional.</p> <p>Trinité-et-Tobago et Suriname : Les crédits budgétaires et les dépenses inscrites au budget (politiques et services sociaux, et économiques aux niveaux national et décentralisé) prennent suffisamment en compte les droits des enfants et des femmes.</p>	<p>Initiatives et programmes adaptés aux besoins des enfants</p> <p>Nombre de pays participant aux analyses relatives à la prise en compte des femmes et des enfants dans l'établissement du budget</p> <p>Augmentation des crédits budgétaires destinés aux enfants vulnérables et aux femmes</p>	<p>Publications officielles</p> <p>Rapports sur la prise en compte des femmes et des enfants dans l'établissement du budget</p> <p>Documents sur la préparation en prévision des catastrophes</p> <p>Plans de développement sectoriels</p>	<p>Organismes des Nations Unies, OECO, banques de développement nationales et autres banques régionales de développement, communauté des donateurs</p> <p>Gouvernements nationaux et ministères d'exécution concernés</p> <p>Partis politiques, syndicats, organisations de la société civile, médias, universités et autres instituts de recherche, syndicat d'enseignants</p> <p>ONG, organisations communautaires et organisations confessionnelles, familles, écoles et communautés</p>	<p>(Caraïbes orientales) PNUAD Objectifs 1, 2, 3 et 4</p> <p>(Trinité-et-Tobago) PNUAD Objectif 1</p> <p>(Suriname) PNUAD Objectif 1</p> <p>Un monde digne des enfants : « Promouvoir une vie saine » « Offrir une éducation de qualité » « Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence » « Lutter contre le VIH/sida »</p> <p>OMD : 2, 3, 6 et 8</p>
--	--	--	--	---	---

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	<p>Caraïbes orientales : Mise en œuvre, aux niveaux national et sous-régional, de mesures de politique générale et législatives portant sur le développement du jeune enfant, la protection de l'enfance (lutte contre les sévices sexuels, justice pour mineurs), la prévention du VIH et les compétences pratiques</p> <p>Trinité-et-Tobago : Application des initiatives de politique générale et des mesures législatives adoptées au niveau national, visées dans les plans d'action nationaux en faveur des enfants, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme</p> <p>Suriname : Achèvement de l'élaboration de normes et lois relatives aux enfants, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la Convention relative aux droits de l'enfant aux observations formulées par le Comité des droits de l'enfant en février 2007</p>	<p>Nombre de nouvelles initiatives axées sur l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborées • Arrêtées définitivement • Adoptées <p>Nombre d'instruments juridiques approuvés et directives ministérielles et programmes correspondants</p>	<p>Publications officielles des nouveaux instruments législatifs</p> <p>Rapports institutionnels</p> <p>Plans de développement sectoriels</p> <p>Évaluations de la place réservée aux femmes</p>		

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	<p>Caraïbes orientales : Publication de données désagrégées sur les enfants et les femmes et intégration de ces données dans les systèmes de suivi et d'évaluation au niveau sous-régional et dans au moins quatre pays des Caraïbes orientales</p> <p>Trinité-et-Tobago et Suriname : L'harmonisation des systèmes nationaux de suivi en ce qui concerne les droits de l'enfant permet d'obtenir des données sociales de qualité et de suivre l'application des politiques publiques reposant sur des observations factuelles.</p>	<p>Nombre de systèmes opérationnels de suivi et d'évaluation axés sur les enfants aux niveaux national et sous-régional</p> <p>Nombre de pays qui ont adopté DevInfo comme système de gestion des données au niveau national</p> <p>Nombre d'activités de suivi et d'évaluation qualitatives et participatives</p>	<p>Rapports de suivi et d'évaluation</p> <p>Activités de sensibilisation reposant sur des données factuelles et rapports sur les campagnes dans ce domaine</p> <p>Informations diffusées par les médias</p> <p>Qualité, actualité et volume de la base de données</p>		
	<p>Caraïbes orientales : Établissement, application, évaluation et promotion de modèles communautaires axés sur l'enfant pour la protection de l'enfance, le développement des jeunes et la lutte contre le VIH/sida</p>	<p>Intégration de nouveaux modèles communautaires dans la politique nationale</p> <p>Nombre d'études de cas, d'évaluations et d'outils de formation présentant des politiques sociales et des bonnes pratiques</p>	<p>Études de cas et études</p> <p>Modules de formation</p> <p>Rapports et évaluation des activités de formation et de leur suivi</p>		

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
---	---	--	---	---	---

Élément 1.2 : Protection des enfants

Résultat stratégique 2 : Amélioration du cadre destiné à protéger les enfants dans les familles, les communautés, les écoles et les institutions, les rendant moins vulnérables face à toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation

Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant	Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance				
	<p>Caraïbes orientales : Au moins 80 % des enfants délinquants ont recours à de meilleurs services (médiation, aide juridique et réintégration/déjudiciarisation) dans au moins quatre pays des Caraïbes orientales.</p> <p>Trinité-et-Tobago : Au moins 80 % des enfants ayant maille à partir avec la justice ont recours à de meilleurs services (médiation, aide juridique, et réintégration/déjudiciarisation).</p> <p>Suriname : Au moins 80 % des enfants ayant maille à partir avec la justice ont recours à de meilleurs services (médiation, aide juridique, et réintégration/déjudiciarisation).</p> <p>Caraïbes orientales : Tous les cas signalés de filles et garçons victimes de sévices et d'exploitation sexuels sont dirigés vers des services d'orientation de qualité dans au moins quatre pays des Caraïbes orientales.</p>	<p>Pourcentage d'enfants délinquants bénéficiant de programmes de réintégration communautaires</p> <p>Existence de cadres d'orientation concernant la réforme de la justice pour mineurs élaborés sur la base des modèles de déjudiciarisation</p> <p>Nombre de victimes de sévices et d'exploitation sexuels recevant des soins spécialisés et un soutien (par type)</p>	<p>Rapports mensuels établis par la police et les tribunaux dans les quatre pays</p> <p>Rapports d'activité sur les programmes de déjudiciarisation. Cadre d'orientation établi par l'OECO</p> <p>Document concernant l'établissement de programmes de déjudiciarisation destinés aux enfants à risque et aux mineurs délinquants</p> <p>Données communiquées par le Ministère des affaires sociales/du développement social, rapports, travaux de recherche</p>	<p>Ministères du développement social, ministère public</p> <p>Cour suprême des Caraïbes orientales, OECO, Association des directeurs de centres de détention pour mineurs dans les Caraïbes orientales</p> <p>ONG, organisations communautaires et organisations de la société civile et foyers pour enfants</p> <p>Ministères de l'éducation, de la santé, de la justice et police, des affaires sociales, comités nationaux de défense des droits de l'enfant, Ministère des affaires sociales/du développement social, Ministère de la justice et de la police (ministère public)</p> <p>Ministères de l'éducation, de la santé, de la justice et de la police, et des affaires sociales, comités nationaux de défense des droits de l'enfant</p>	<p>(Caraïbes orientales) PNUAD Objectif 4</p> <p>(Trinité-et-Tobago) PNUAD Objectif 1</p> <p>(Suriname) PNUAD Objectifs 2 et 3</p> <p>Un monde digne des enfants : « Promouvoir une vie saine » « Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence » « Lutter contre le VIH/sida »</p> <p>OMD : 6, 8</p>

Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009	Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification des résultats	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous
Trinité-et-Tobago et	Suriname : Tous les cas signalés de filles et garçons victimes de sévices et d'exploitation sexuels sont dirigés vers des services d'orientation de qualité.				
Trinité-et-Tobago et	Suriname : Au moins 80 % des filles et garçons placés dans des foyers bénéficient de meilleures pratiques en matière de soins, de systèmes de suivi et de soins parallèles conformément aux normes internationales.	Existence de protocoles et politiques au niveau national concernant les enfants placés dans des foyers, conformes aux normes internationales	Registres des foyers, publications des protocoles et politiques adaptés aux besoins des enfants concernant le placement en foyers et les arrangements en matière de protection de remplacement Données communiquées par le Ministère des affaires sociales/du développement social, décisions et registres des tribunaux des affaires familiales	Ministère des affaires sociales/du développement social, Ministère de la justice et de la police (ministère public) Organisations de la société civile Foyers pour enfants	
Trinité-et-Tobago et	Suriname : Au moins 50 % des élèves du primaire sont en mesure de faire valoir leurs droits	Pourcentage d'enfants connaissant la Convention relative aux droits de l'enfant et les principes régissant les droits de l'homme	Études Rapports établis par les Ministères du développement social/des affaires sociales Rapports concernant le Plan d'action national Organisme chargé de la défense des droits de l'enfant Rapports des ONG	Ministère du développement social et des affaires sociales Ministère de l'éducation	

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance	Caraïbes orientales : Au moins 80 % des écoles appliquent des mesures disciplinaires positives et règlent les conflits dans un esprit d'apaisement dans au moins quatre pays Trinité-et-Tobago et Suriname : Au moins 80 % des écoles appliquent des mesures disciplinaires positives et règlent les conflits dans un esprit d'apaisement.	Principes directeurs de l'OECO concernant une approche de la discipline qui décourage les châtiments corporels à l'école Nombre d'écoles et d'enfants indiquant que les châtiments corporels ne sont plus appliqués et qu'on recourt à des pratiques disciplinaires positives	Document directif révisé de l'OECO concernant la discipline scolaire Ministère de l'éducation/rapports des écoles, rapports et évaluation des activités de formation et de leur suivi Programme d'entretiens avec les directeurs des écoles	OECO, Communauté des Caraïbes, UNESCO, UNIFEM Ministères de l'éducation Organes régionaux des églises, syndicat des enseignants des Caraïbes, Association caribéenne des directeurs d'écoles secondaires	

Élément 1.3 : VIH/sida et Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille

Résultat stratégique 3 : Au moins 90 % des enfants scolarisés et 50 % des enfants non scolarisés changent de comportement pour limiter leurs risques d'être infectés par le VIH/sida et victimes de violences et être moins vulnérables

Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant Le VIH/sida et les enfants	Caraïbes orientales : Tous les enfants suivent un programme d'enseignement des compétences pratiques à l'école pour réduire le risque d'être infectés par le VIH/sida et victimes de maltraitance, et pour être moins vulnérables dans au moins quatre pays des Caraïbes orientales. Trinité-et-Tobago : Au moins 80 % des enfants scolarisés et 40 % des enfants non scolarisés mettent en pratique ce qu'ils ont appris pour réduire leurs risques et être moins vulnérables face au VIH, aux MST, à la toxicomanie, et au suicide.	Pourcentage d'adolescents sexuellement actifs utilisant correctement le préservatif Nombre d'écoles enseignant des compétences pratiques	Études portant sur les connaissances, les comportements et les pratiques, Ministère de l'éducation, données nationales Rapports sur les programmes d'enseignement pédagogique Disponibilité des données actualisées sur la santé en milieu scolaire	Ministères de l'éducation, de la jeunesse et des sports, associations sportives nationales OECO University of the West Indies et instituts pédagogiques Organismes des Nations Unies Organismes sportifs internationaux et régionaux – National Basketball Association (NBA), West Indies Players' Association (WIPA), Confederation of North, Central American and Caribbean Association Football (CONCACAF)	(Caraïbes orientales) PNUAD Objectifs 1 et 4 (Trinité-et-Tobago) PNUAD Objectif 1 (Suriname) PNUAD Objectif 3 Un monde « digne des enfants » : « Promouvoir une vie saine » « Lutter contre le VIH/sida » OMD : 6
---	--	---	---	---	---

Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009	Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification des résultats	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous
	Suriname : Au moins 60 % des adolescents (garçons et filles) mettent en pratique les compétences acquises pour réduire leurs risques et leur vulnérabilité face au VIH, aux MST, à la toxicomanie, et au suicide.				
	Caraïbes orientales : Participation d'un plus grand nombre d'enfants à des programmes scolaires et extrascolaires encadrés par des jeunes	Nombre d'organisations encadrées par des jeunes Nombre de conseils d'étudiants actifs Nombre d'enfants participant à des programmes encadrés par des jeunes	Rapports de suivi et d'évaluation Études de cas Statistiques nationales	Ministères de l'éducation, de la jeunesse, des sports, associations sportives nationales, OECO Organismes sportifs internationaux et régionaux, NBA, WIPA, CONCACAF	
	Trinité-et-Tobago : Participation d'un plus grand nombre d'enfants à des programmes scolaires et extrascolaires encadrés par des jeunes	Nombre d'enfants qui ont quitté l'école avec un certificat de fin d'études			
	Suriname : Au moins 50 % de tous les enfants qui ont quitté l'école dans les régions côtières et les zones rurales savent lire, écrire et compter et ont acquis des compétences facilitant la vie en société, et des compétences professionnelles.				

Élément 1.4 : Développement du jeune enfant

Résultat stratégique 4 : Amélioration de la préparation du jeune enfant à aller à l'école primaire

Activités de sensibilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant	Caraïbes orientales : Au moins 60 % des enfants vulnérables dans au moins quatre pays ont accès aux services de développement du jeune enfant.	Nombre de documents types concernant le développement du jeune enfant • Élaborés • Approuvés	Rapports sur les activités de sensibilisation et de formation et leur suivi Études Existence des outils de	Ministères du développement social, ministères publics Cour suprême des Caraïbes orientales, OECO, Association des directeurs	(Caraïbes orientales) PNUAD Objectif 4 (Trinité-et-Tobago) PNUAD
--	---	--	--	--	--

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
Éducation de base et égalité entre les sexes	Trinité-et-Tobago et Suriname : Au moins 60 % des enfants vulnérables ont accès aux services de développement de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusés Nombre d'établissements pilotes offrant d'autres méthodes d'enseignement Taux de scolarisation préprimaire 	promotion d'autres méthodes d'enseignement	<p>de centres de détention pour mineurs dans les Caraïbes orientales</p> <p>ONG et organisations communautaires, organisations de la société civile et foyers pour enfants</p> <p>Ministères de l'éducation, de la santé, de la justice et de la police, des affaires sociales, comités nationaux de défense des droits de l'enfant, Ministère des affaires sociales du développement social, Ministère de la justice et de la police (Ministère public)</p>	<p>Objectif 1</p> <p>(Suriname)</p> <p>PNUAD</p> <p>Objectifs 2 et 3</p> <p>Un monde digne des enfants :</p> <p>« Promouvoir une vie saine »</p> <p>« Protéger les enfants des mauvais traitements, de l'exploitation et de la violence »</p> <p>« Lutter contre le VIH/sida »</p> <p>OMD : 6, 8</p>

Composante du programme 2 : Programme de zones intégré

Élément 2.1 : Santé

Résultat stratégique 5 : Au moins 60 % des enfants et des femmes vivant à l'intérieur du pays ont accès à des soins de santé de qualité

Survie et développement du jeune enfant	<p>Suriname : Au moins 80 % de toutes les femmes enceintes, mères et enfants vivant à l'intérieur du pays ont accès à des services de soins intégrés pour les enfants de moins de 2 ans, axés plus particulièrement sur la lutte contre le paludisme, la malnutrition et l'augmentation de la couverture vaccinale.</p> <p>Suriname : Au moins 60 % des femmes enceintes, des parents et des dispensateurs de soins vivant à l'intérieur</p>	<p>Taux de vaccination (DPT3 et rougeole)</p> <p>Protection contre le tétanos néonatal à la naissance</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'infections respiratoires aiguës ayant été admis dans un service de santé approprié</p> <p>Prévention de la transmission maternofœtale du VIH, services de soutien psychologique</p>	Données résultant de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, et statistiques sanitaires nationales	<p>Ministère de la santé</p> <p>Mission médicale</p> <p>ONG et organisations communautaires</p> <p>Organismes des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies (VNU), partenaires internationaux</p>	<p>(Suriname)</p> <p>PNUAD</p> <p>Objectifs 2 et 3</p> <p>Un monde digne des enfants :</p> <p>« Promouvoir une vie saine »</p> <p>« Lutter contre le VIH/sida »</p> <p>OMD : 1, 4, 5 et 6</p>
--	--	--	--	--	---

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
Le VIH/sida et les enfants	du pays adoptent des pratiques de soins appropriés pour assurer la survie, la croissance et le développement de l'enfant	Dépistage dans le cadre de la prévention de la transmission maternelle et fœtale du VIH Pourcentage de filles et de garçons nourris exclusivement au sein (pendant moins de 6 mois) Pourcentage de filles et de garçons de moins de 5 ans souffrant de diarrhées qui ont été réhydratés par voie buccale et ont continué d'être alimentés			
	Suriname : D'ici à la fin de 2011, 60 % des adolescents vivant à l'intérieur du pays ont accès à des services communautaires et sanitaires tenant compte des besoins des jeunes et des femmes	Pourcentage d'adolescents ayant consulté au cours des 12 derniers mois un médecin dans des centres de soins adaptés aux besoins des jeunes Nombre d'adolescents qui reçoivent des conseils et acceptent un test de dépistage			

Élément 2.2 : Éducation

Résultat stratégique 6 : Au moins 80 % des enfants vivant à l'intérieur du pays âgés de 4 à 14 ans ont accès à une éducation de qualité

Éducation de base et égalité des sexes	Suriname : Au moins 80 % des filles et des garçons vivant à l'intérieur du Suriname ont accès à un enseignement de base intégré de qualité	Taux de survie (succession de cohortes) jusqu'à la cinquième année d'études	Données résultant de l'enquête en grappes à indicateurs multiples et statistiques gouvernementales	Ministère de l'éducation, Bureau de l'éducation dans l'arrière-pays ONG et organisations communautaires Organismes des Nations Unies, VNU Partenaires internationaux :	(Suriname) PNUAD Objectif 3 Un monde digne des enfants : « Offrir une éducation de qualité » OMD : 2, 3
		Taux net de scolarisation Taux net de fréquentation scolaire Pourcentage d'enseignants formés et qualifiés dans les écoles à l'intérieur du pays			

<i>Domaine d'activité du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF 2006-2009</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité prioritaire contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	Suriname : Au moins 50 % des filles et des garçons vivant à l'intérieur du pays qui ont quitté l'école savent lire, écrire et compter et ont acquis des compétences pratiques	Pourcentage d'enfants non scolarisés sachant lire, écrire et compter Pourcentage d'enfants non scolarisés qui ont acquis des compétences pratiques Pourcentage d'enfants non scolarisés qui ont suivi un enseignement extrascolaire et obtenu de bons résultats		Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, comités nationaux de l'UNICEF	